



Organisations féminines du secteur bénévole et à but non lucratif

**Mémoire du
Conseil consultatif sur la condition de la femme
du Nouveau-Brunswick**

à l'intention du

**Groupe d'étude du Premier ministre sur le secteur
communautaire sans but lucratif**

Mars 2007

Une publication du

Conseil consultatif sur la condition de la femme au Nouveau-Brunswick

236, rue King, Fredericton (N.-B.) E3B 1E2

506 444-4101 ; 1 800 332-3087 ; télécopieur 506 444-4318

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme au Nouveau-Brunswick est un organisme créé par une loi provinciale dont le mandat consiste à examiner les sujets de préoccupation des femmes, à conseiller le gouvernement du Nouveau-Brunswick relativement à ces questions et à les porter à l'attention du public et du gouvernement. Les 13 membres du Conseil, qui sont nommés par le gouvernement, se réunissent au moins quatre fois par année pour déterminer les mesures prioritaires concernant les questions relatives aux femmes.

Mars 2007

This document is available in English: Women's Groups in the Non-profit and Voluntary Sector.

Table des matières

1. INTRODUCTION	1
1.1. MANDAT DU GROUPE D'ÉTUDE	1
2. HISTORIQUE ET REVUE DE LITTÉRATURE	2
2.1. DIMENSION ET INCIDENCE ÉCONOMIQUE DU SECTEUR À BUT NON LUCRATIF.....	3
2.1.1. <i>Au Canada</i>	3
2.1.2. <i>Au Canada atlantique</i>	3
2.2. ENJEUX ET DÉFIS SIGNALÉS PAR LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF	6
2.2.1. <i>Moyens financiers</i>	6
2.2.2. <i>Ressources humaines</i>	7
2.2.3. <i>Moyens structurels</i>	7
2.3. STRATÉGIES DE CHANGEMENT	8
2.4. POURQUOI, LE FINANCEMENT, ÇA COMPTE.....	9
3. RÉPONSE DU CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME AU NOUVEAU-BRUNSWICK AU GROUPE D'ÉTUDE DU PREMIER MINISTRE SUR LE SECTEUR SANS BUT LUCRATIF	10
3.1. REVUE DES CONSULTATIONS ANTÉRIEURES.....	11
3.2. CE QUE LES ORGANISATIONS FÉMININES NOUS ONT DIT	14
3.2.1. <i>L'environnement financier dans le secteur sans but lucratif</i>	15
3.2.2. <i>Les ressources humaines dans le secteur sans but lucratif</i>	19
3.2.3. <i>L'espace pour le « dialogue » dans le secteur sans but lucratif</i>	20
4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	21
4.1. RECOMMANDATIONS	21

Bibliographie sommaire

Sommaire

Le présent mémoire, qui a été préparé et qui est présenté par le Conseil consultatif sur la condition de la femme au Nouveau Brunswick, s'appuie sur des entrevues qui ont été réalisées avec des représentantes de certains des principaux groupes qui revendiquent l'égalité dans la province, sur le mémoire présenté par le Conseil consultatif à la Commission sur la démocratie législative du Nouveau Brunswick et sur le rapport intitulé *Le secteur sans but lucratif et bénévole dans le Canada atlantique : Faits saillants régionaux de l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et bénévoles* ainsi que sur de nombreux autres documents de recherche.

Le gouvernement provincial dépend du secteur sans but lucratif. Les personnes oeuvrant au sein des organismes bénévoles travaillent à la base, elles ont des connaissances, une expertise et – ce qui est encore plus important – la confiance des personnes désavantagées de la société. Ces organismes sont les partenaires naturels du gouvernement parce qu'ils fournissent une ouverture sur ce qui se passe réellement sur le terrain. Il existe une interdépendance entre le gouvernement et ce secteur et ils doivent travailler en collaboration.

Le Conseil consultatif espère que cette consultation n'est que le début d'un dialogue continu entre le gouvernement qu'au secteur sans but lucratif, un dialogue qui servira de modèle ailleurs au Canada.

Comme vous savez, les organismes à but non lucratif sont confrontés à de nombreux défis. Ils sont constamment à la recherche de fonds afin de payer les factures et continuer leur travail. La rémunération du personnel est faible – certainement moins que ce qu'elle serait s'ils étaient employés du gouvernement. La plupart des employés sont des femmes. Étant donné le nombre de femmes employées au sein de ce secteur au Nouveau-Brunswick, il est probable que le secteur à but non lucratif – avec ses échelles salariales – contribue de façon significative à l'écart salarial entre les hommes et les femmes.

Le présent résumé a été établi en suivant la présentation recommandée par le Groupe d'étude du Premier ministre sur le secteur communautaire sans but lucratif.

DÉFI : Au cours de la dernière décennie, les gouvernements ont, dans la plupart des cas, cessé de verser du financement de base ou de l'aide financière au fonctionnement, préférant consentir du financement de projet. Cette nouvelle réalité a forcé les organismes à but non lucratif à se précipiter d'un projet à l'autre et à se « réinventer » chaque fois pour donner l'impression de « faire quelque chose de nouveau » afin de recevoir de l'aide financière. La concurrence est féroce entre les organismes à but non lucratif qui tentent d'obtenir une aide à même les ressources financières restreintes du gouvernement et du secteur privé. L'incertitude qui règne au sujet du financement a les conséquences suivantes : les groupes ont de la difficulté à faire correspondre leurs services et leurs programmes aux besoins les plus pressants; il est difficile de planifier à long terme; il est très difficile d'attirer des employés compétents quand tout ce qu'on peut leur offrir est un contrat à brève échéance; les organismes ont tendance à « dériver » de leur mission; les groupes militants hésitent de plus en plus à faire valoir leurs revendications de crainte de perdre leurs subventions et ils sont de plus en plus marginalisés depuis dix ans. La manifestation la plus récente de ce phénomène a été la modification du budget et du mandat de Condition féminine Canada qui ne subventionnera plus les activités de promotion et de défense des droits à compter du 1^{er} avril.

Toutefois, il existe dans notre province des problèmes véritables et des situations très réelles qui ne changeront pas à moins que le système change : la pauvreté est l'un des premiers exemples qui vient à l'esprit, mais il faut également parler de la violence envers les femmes, des inégalités salariales et de la faible participation des femmes à la vie publique. Les groupes militants ont un rôle très important à jouer.

SOLUTION : Le gouvernement provincial devrait élaborer une *politique de financement des organismes bénévoles et sans but lucratif* qui tient compte de la nécessité de procéder à des changements en profondeur et qui permettent aux groupes qui militent pour le changement de recevoir une aide financière juste et équitable.

DÉFI : De nombreux organismes à but non lucratif ont déclaré qu'ils perçoivent comme un manque de compréhension ou de sensibilisation de la part des gouvernements la façon dont leurs décisions se répercutent sur les organismes sans but lucratif. Ils ont cité en particulier les retards dans l'obtention des fonds, la difficulté à obtenir des avances de fonds, les exigences incohérentes en matière de rapports et de conformité, les coûts de vérification, le cadre réglementaire gouvernemental et un manque de coordination au niveau des programmes et des priorités de financement gouvernementaux, qui complique leur tâche de planification. Il rend également très difficile l'embauche de personnel, la livraison de programmes et l'achat d'articles nécessaires.

SOLUTIONS :

- Le gouvernement provincial devrait examiner cette situation et trouver un moyen

de s'assurer que les budgets pour ces organismes seraient approuvés avant le début d'un nouvel exercice.

- Le gouvernement devrait adopter des budgets sur trois ou quatre ans pour ces groupes afin de leur permettre de planifier à plus long terme.
- Le gouvernement provincial devrait examiner attentivement les suggestions relatives à l'aide financière qui sont présentées dans ce mémoire dans l'optique de trouver un moyen d'alléger les coûts financiers que doivent assumer les organismes bénévoles et à but non lucratif. En particulier, nous recommandons que le gouvernement provincial fasse la révision du programme d'indemnisation des accidents du travail pour voir s'il est équitable pour le secteur sans but lucratif.
- Beaucoup d'organismes sans but lucratif n'ont pas les ressources nécessaires pour la formation du personnel et des bénévoles alors que le besoin est grand. Cette situation risque de s'empirer avec l'abolition par le gouvernement fédéral de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (et dont les effets n'ont pas encore été ressentis au Nouveau-Brunswick). Le domaine de la santé mentale est un exemple. Les maisons de transition, par exemple, ont affaire à une clientèle aux prises avec des problèmes plus complexes aujourd'hui que 20 ans passés, mais les fonds pour la formation du personnel sont rares. Le gouvernement provincial devrait autant que possible inclure le secteur à but non lucratif dans ses programmes de formation.

DÉFI : Les organismes sans but lucratif ont de la difficulté à attirer et à retenir des bénévoles dans leur rang, une situation qu'on attribue à plusieurs facteurs, notamment : les jeunes sont moins intéressés par le bénévolat qu'auparavant, les conditions économiques sont difficiles et les exigences accrues des employeurs ont eu un impact négatif sur la disponibilité des bénévoles, les femmes sont plus nombreuses à travailler à l'extérieur du foyer et elles sont moins disponibles pour consacrer du temps au bénévolat, aujourd'hui, les bénévoles préfèrent des affectations à court terme aux engagements à long terme, et ils ne veulent pas assumer des fonctions de leadership ou d'administration. Nous avons noté dans ce mémoire que les bénévoles dans la région de l'Atlantique consacrent collectivement environ 127 millions d'heures par année au bénévolat, soit l'équivalent d'environ 66 000 emplois à temps plein. Mais les organismes manquent de bénévoles et n'arrivent pas à rencontrer leurs mandats. Ce manque de personnes a comme conséquence la surcharge et l'épuisement des autres bénévoles.

SOLUTION:

- Le gouvernement provincial devrait établir un programme de mesures pour inciter les fonctionnaires à faire du bénévolat dans la communauté durant leurs heures régulières de travail.
- Le gouvernement provincial devrait établir un programme d'échange entre le gouvernement et le secteur à but non lucratif qui rend possible les prêts de

service entre les deux secteurs, dans le but de fournir à chacun une appréciation des défis de l'autre.

DÉFI : Malgré les nombreuses consultations qui ont été réalisées auprès du secteur des organismes à but non lucratif au cours des dernières années (et qui sont résumées dans le présent mémoire), il demeure qu'il n'existe aucun mécanisme régulier par lequel les organismes sans but lucratif peuvent faire connaître leur point de vue au gouvernement. Peut-être que la plus grande « pomme de discorde » entre le secteur sans but lucratif et le gouvernement est le manque de reconnaissance et de respect – ou au moins le manque *perçu* de reconnaissance et de respect – pour le travail accompli, et l'impression de ne pas être écouté.

SOLUTION :

- Le gouvernement devrait créer un Bureau de dialogue public central au sein du gouvernement afin d'aider les ministères et les organismes à entreprendre et à soutenir des consultations constructives et un dialogue délibératif avec les citoyens et citoyennes et les organisations de la société civile;
- Le gouvernement devrait adopter des lignes directrices précises comme cadre permanent pour la consultation effective des citoyens et des citoyennes et des organisations de la société civile et comme un outil important de responsabilisation;
- Le gouvernement devrait créer un nouveau fonds pour l'engagement civique, administré par le Bureau de dialogue public, afin de soutenir les organisations de la société civile dans diverses activités de consultation avec les citoyens et les citoyennes et les communautés, y compris la réalisation de recherches, la préparation de matériel documentaire et l'organisation d'activités à frais partagés

DÉFI : Le Groupe d'étude du Premier ministre sur le secteur communautaire sans but lucratif doit, après la première ronde de consultations « communautaires », mener aussi un certain nombre de consultations « sectorielles ». Il importe que le Groupe d'étude sache que les organismes bénévoles et sans but lucratif se classent dans deux grandes catégories, ceux qui fournissent des services directs et ceux qui plaident en faveur d'un changement systémique.

SOLUTION : Nous recommandons fortement que les séances sectorielles du Groupe d'étude comprennent au moins une rencontre avec des groupes de revendications dans le but de comprendre leurs problèmes particuliers et de collaborer avec eux pour trouver des solutions.

Nous nous sommes contentées de donner un aperçu de certains des enjeux que nous examinons dans notre mémoire. Nous désirons en particulier attirer l'attention des membres du Groupe d'étude sur les nombreuses suggestions très concrètes que contient notre mémoire et qui pourraient améliorer la situation financière de nombreux organismes à but non lucratif.

Un problème qui nous a été soulevé à maintes reprises est « l'effet de silo » dans le gouvernement, soit le manque de coordination entre les ministères et les effets de cette fragmentation sur l'efficacité et surtout la capacité du gouvernement à satisfaire aux besoins de la population. La solution à des problèmes telles que la pauvreté requiert la participation de plusieurs ministères. Nous reconnaissons que le Groupe d'étude demande que chaque solution qui lui est proposée soit rattachée à un ministère responsable. Nous sommes d'avis qu'il n'est pas toujours possible de se plier à cette demande, puisque certaines solutions engagent plusieurs ministères et requièrent la participation de chacun pour que des changements soient effectués.

Le Conseil consultatif – et les nombreuses organisations féminines de la province avec lesquelles nous avons des contacts – prend cette initiative au sérieux. Nous croyons que le gouvernement désire prendre connaissance de l'avis des intervenants du secteur des organismes à but non lucratif; nous croyons qu'il fera les changements qui s'imposent pour aider les organismes à but non lucratif à poursuivre leur travail essentiel.

1. Introduction

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme est heureux de pouvoir présenter son point de vue sur les grandes questions que le Groupe d'étude du Premier ministre sur le secteur communautaire sans but lucratif est chargé d'examiner.

Nous reconnaissons le rôle important de ce secteur au N.-B. Les personnes oeuvrant au sein des organismes bénévoles travaillent à la base, elles ont des connaissances, une expertise et – ce qui est encore plus important – la confiance des personnes désavantagées de la société. Ces organismes sont les partenaires naturels du gouvernement parce qu'ils fournissent une ouverture sur ce qui se passe réellement sur le terrain. Il existe une interdépendance entre le gouvernement et ce secteur et ils doivent travailler en collaboration.

Comme vous savez, les organismes à but non lucratif sont confrontés à de nombreux défis. Ils sont toujours à la recherche de fonds pour payer les factures, et continuer leur travail. La rémunération du personnel est faible – certainement moins que ce qu'elle serait s'ils étaient employés du gouvernement. La plupart des employés sont des femmes. Étant donné le nombre de femmes employées au sein de ce secteur au Nouveau-Brunswick, il est probable que le secteur à but non lucratif – avec ses échelles salariales faibles – contribue de façon significative à l'écart salarial entre les hommes et les femmes.

Nous félicitons le gouvernement provincial d'avoir pris l'initiative de ce Groupe d'étude. Le Conseil consultatif espère que cette consultation n'est que le début d'un dialogue continu entre le gouvernement qu'au secteur sans but lucratif, un dialogue qui servira de modèle ailleurs au Canada.

1.1. *Mandat du groupe d'étude*

Le Groupe d'étude¹ a pour mandat, entre autres, de recueillir de l'information concernant :

- a. le profil et les activités actuels du secteur à but non lucratif au Nouveau-Brunswick;
- b. les ressources financières, organisationnelles et humaines, et les autres défis que doit relever le secteur à but non lucratif;
- c. les contributions possibles du secteur à but non lucratif aux collectivités du Nouveau-Brunswick;
- d. les moyens par lesquels il est possible de rattacher avec plus d'efficacité les politiques, les programmes ainsi que la prestation des services du gouvernement aux initiatives du secteur à but non lucratif.

¹ Groupe d'étude du Premier ministre sur le secteur communautaire sans but lucratif. Mandat présenté à http://www.premier-taskforce-groupeetude-nb.ca/francais/main_fr.htm.

Le Groupe d'étude est également tenu de transmettre au Premier ministre des recommandations précises, réalistes et pertinentes par rapport au gouvernement, en vue de renforcer le secteur à but non lucratif, et de rendre compte de stratégies afin d'intégrer avec efficacité les opérations ayant trait aux services et d'améliorer les relations entre les organismes à but non lucratif et le gouvernement.

Certaines catégories d'organismes à but non lucratif (soit les hôpitaux, les écoles et les cimetières) ne relèvent pas de la portée du Groupe d'étude.

2. Historique et revue de littérature

Les organismes bénévoles à but non lucratif apportent une contribution significative aux communautés où ils sont implantés au Nouveau-Brunswick. Il a été cependant surprenant de constater, ici comme ailleurs au Canada, que l'on connaissait peu de chose jusqu'à tout récemment sur la dimension et l'envergure de ces organismes, leur contribution à la société canadienne ou les défis qu'ils doivent surmonter pour remplir leur mandat organisationnel.

L'enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et des organismes bénévoles (ENONB) était la première étude approfondie de ces organismes au Canada.² Entreprise en 2002, l'enquête a été réalisée par un consortium d'organismes ayant à sa tête le Centre canadien de philanthropie. L'enquête comportait deux phases distinctes.

- La première phase, de nature qualitative, s'appuyait sur un relevé des écrits disponibles sur le sujet, la tenue de 36 séances de discussion dans tout le pays, avec des représentants d'organismes bénévoles et à but non lucratif, en avril et en mai 2002, et un petit nombre d'entrevues avec des répondants clés. Les résultats de la première phase sont publiés dans le rapport intitulé *La capacité de servir : Étude qualitative sur les problèmes auxquels sont confrontés les organismes bénévoles et sans but lucratif au Canada*, 2003.
- La seconde phase a pris la forme d'un sondage national effectué par Statistique Canada auprès de 13 000 organismes bénévoles et sans but lucratif en 2003 pour déterminer la dimension et la portée du secteur bénévole sans but lucratif, les différents types d'organisations et les domaines d'activités de ce secteur, et leur incidence sur l'économie du Canada. Les résultats de la seconde phase sont publiés dans le rapport intitulé *Force vitale de la collectivité : faits saillants de l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et bénévoles*, 2004.

Un certain nombre de rapports issus de l'enquête ont également été rédigés; un de ceux qui intéresseront particulièrement le Groupe d'étude est intitulé : *Le secteur sans but*

² Aux fins de la présente étude, un organisme à but non lucratif et bénévole enregistré répond aux critères suivants : il a une structure, est non gouvernemental, est autonome, ne distribue pas de bénéfices et profite dans une certaine mesure de dons en temps ou en argent. Plus de la moitié des organismes interrogés durant la phase II du projet étaient des organismes de bienfaisance enregistrés.

lucratif et bénévole dans les provinces atlantiques : faits saillants régionaux de l'enquête nationale auprès des organismes sans but lucratif et bénévoles, 2006.

Nous ferons dans cette section un bref survol de certains renseignements clés présentés dans ces rapports.

2.1. Dimension et incidence économique du secteur à but non lucratif

2.1.1. Au Canada

Les résultats de l'enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et des organismes bénévoles montrent qu'environ 161 000 organismes bénévoles et à but non lucratif enregistrés étaient actifs au Canada en 2003. Ces organismes sont classés dans les catégories suivantes : arts et culture, sports et loisirs, éducation et recherche, universités et collèges, santé, hôpitaux; services sociaux; environnement; développement et habitation; droit, assistance juridique et politique; subvention, collecte de fonds et promotion du bénévolat; activités internationales; religion; associations d'affaires, associations professionnelles et organisations syndicales; et les organismes non classés ailleurs.

Grâce à des revenus annuels totalisant 112 milliards de dollars (75 milliards si l'on exclut les *hôpitaux* et les *universités et collèges*), ces organismes jouent un rôle important dans la société canadienne. Ils sont aussi des employeurs importants, rémunérant plus de deux millions d'employés.³

À l'échelle nationale, 56 p. 100 de ces organismes sont des organismes de bienfaisance enregistrés, ce qui signifie qu'ils émettent des reçus que les donateurs peuvent utiliser pour réclamer des crédits d'impôt.

2.1.2. Au Canada atlantique

Environ 8 p. 100 (12 882) des 161 000 organismes bénévoles et à but non lucratif sont établis dans la région atlantique du Canada. Ils représentent une puissante force économique et sociale, avec des revenus annuels combinés de 5,7 milliards de dollars et un effectif de près de 106 000 personnes (4 milliards de revenus annuels et un effectif de 83 000 personnes, lorsque les catégories *hôpitaux* et *universités et collèges* sont exclues). Les organismes à but non lucratif établis dans la région de l'Atlantique déclarent avoir plus d'un million de bénévoles qui consacrent collectivement environ 127 millions d'heures par année au bénévolat, soit l'équivalent d'environ 66 000 emplois à temps plein. Les organismes de la région déclarent aussi avoir un total de cinq millions de membres, ce qui signifie que le Canadien moyen vivant dans la région atlantique est membre de deux organismes à but non lucratif.⁴

³ Rapport sur la phase 2 de l'enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et des organismes bénévoles, 2004.

⁴ *Le secteur sans but lucratif et bénévole dans les provinces atlantiques : faits saillants régionaux de l'enquête nationale auprès des organismes sans but lucratif et bénévoles, 2006.* Les données pour le Canada atlantique utilisées dans cette section du rapport sont tirées de l'ENONB, 2003.

Quelques 3 890 de ces organismes (plus ou moins 2,4 % du total national) sont établis au Nouveau-Brunswick. Une plus grande proportion des organismes à but non lucratif du Nouveau-Brunswick sont des organismes de bienfaisance enregistrés (68 % comparativement à 64 % à l'échelle régionale et à 56 % à l'échelle nationale).

La région de l'Atlantique, qui regroupe 7,4 % de la population du pays, accueille 8 % des organismes à but non lucratif, 5 % des postes rémunérés et 5 % des postes bénévoles associés au secteur à but non lucratif de tout le pays.

Les grands secteurs d'activité au Canada atlantique correspondent relativement au profil national, à quelques exceptions près. Au Canada atlantique, les deux plus grandes catégories d'organismes sont *la religion* (27 % contre 19 % à l'échelle nationale) et *les sports et loisirs* (18 % contre 21 % à l'échelle nationale). La région de l'Atlantique a le plus faible pourcentage d'organismes de la catégorie *subvention, collecte de fonds et promotion du bénévolat* (8 % contre 12 % en Ontario).

Voici d'autres indicateurs clés des organismes à but non lucratif établis au Canada atlantique :

- 46 % déclarent des revenus annuels inférieurs à 30 000 \$, et seulement 4 % de tous les organismes ont un revenu annuel supérieur à un million de dollars.
- 52 % des organismes ont un personnel rémunéré (de ce nombre, 22 % œuvrent dans les sous-secteurs des *hôpitaux*, et des *universités et collèges*; 78 % des organismes sont répartis dans les autres secteurs d'activité.
- 48 % des organismes fonctionnent exclusivement en faisant appel à des bénévoles, et la moitié de tous les bénévoles sont associés à trois principaux secteurs d'activité : *la religion* (23 % contre 11 % à l'échelle nationale), *les sports et loisirs* (15 % contre 28 % à l'échelle nationale), et *l'environnement* (12 % contre 4 % à l'échelle nationale).
- Près de la moitié des bénévoles se concentrent dans les organismes ayant des revenus supérieurs à 250 000 \$, soit 15 % d'entre eux.
- Le secteur à but non lucratif au Canada atlantique reçoit la plus petite part du financement public (45 % contre 49 % à l'échelle nationale). Quand les *hôpitaux* et les *universités et collèges* sont exclus de l'analyse, seulement 32 % des revenus des autres secteurs d'activité proviennent du gouvernement (contre 36 % à l'échelle nationale).
- Par ailleurs, (en excluant les *hôpitaux* et les *universités et collèges*), les organismes à but non lucratif du Canada atlantique tirent 53 % de leurs revenus de sources non gouvernementales (contre 43 % à l'échelle nationale).
- Moins d'un cinquième de tous les organismes à but non lucratif de la région atlantique du Canada tirent plus de la moitié de leurs revenus de sources gouvernementales. Un pourcentage plus élevé d'organismes dépendent principalement de revenus gagnés (37 %) et de subventions et dons (34 %).
- Les organismes de la région de l'Atlantique tirent une importante portion de leurs revenus de placements, surpassant la moyenne nationale (11 % contre 4 %);

sans compter les *hôpitaux* et les *universités et collèges*, la part des revenus provenant de placements au Canada atlantique passe à 15 %.

- Au Canada atlantique, 78 % du financement obtenu des gouvernements proviennent de sources provinciales, et seulement 19 % de ces fonds proviennent de sources fédérales.
- Les dons d'entreprises représentent 1 % seulement de tous les revenus du secteur à but non lucratif au Canada atlantique (si l'on ne tient pas compte des *hôpitaux* et des *universités et collèges*). Le pourcentage des revenus provenant des entreprises est trois fois plus élevé au Canada que dans la région de l'Atlantique.

En bref, l'enquête permet de conclure que le secteur à but non lucratif de la région de l'Atlantique ne dépend pas autant du financement public qu'on le croit en règle générale. Globalement, le financement de sources gouvernementales représente une plus petite partie des revenus des organismes de la région de l'Atlantique que la norme canadienne (45 % contre 49 %) et les subventions des gouvernements fédéral et provinciaux représentent également une proportion plus faible de leurs revenus (17 %) que la moyenne canadienne (29 %). Moins d'un cinquième des organismes (19 %) dépendent des gouvernements pour plus de la moitié de leurs revenus.

En outre, le rapport signale que l'esprit d'entreprise du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada atlantique semble supérieur à la norme canadienne. Si on exclut les hôpitaux, les universités et les collèges de cette analyse, tous les autres organismes ont généré plus de la moitié (53 %) de leurs revenus à partir du revenu gagné en 2003, par comparaison avec la moyenne canadienne de 43 %.

Le rapport pour le Canada atlantique signale que l'ENONB a permis de recueillir plus d'informations qu'auparavant sur les organismes de bienfaisance enregistrés et les organismes sans but lucratif dotés de la personnalité morale dans tout le pays. Nous disposons pour la première fois, dans le Canada atlantique, d'un portrait du secteur de la région et nous sommes en mesure de comparer l'activité et les tendances de la région à celles du reste du Canada.

Les résultats de l'ENONB nous apprennent que les organismes exercent leur activité dans un environnement dynamique, où ils manquent parfois de ressources financières et humaines ou de la capacité d'intervention et d'adaptation aux changements qui se produisent dans leur milieu.

Cette enquête a fait ressortir l'existence de problèmes dans de nombreux organismes et sous-secteurs, liés aux nouvelles modalités de financement, à la réduction des subventions gouvernementales, à la réticence à financer les services de base et au passage à l'attribution de fonds à court terme, en fonction des projets. L'ENONB lance un sérieux avertissement : des modifications s'imposent dans les politiques et les pratiques si notre société souhaite stabiliser et redynamiser le secteur sans but lucratif et bénévole.⁵

⁵ Ibid., page x.

2.2. Enjeux et défis signalés par les organismes à but non lucratif

Les rapports de l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et des organismes bénévoles constatent qu'il y a relativement peu de variations régionales dans la capacité, les besoins et les problèmes des organismes du secteur sans but lucratif mais qu'il y a toutefois certaines variations dans le contexte politique et économique dans lequel œuvrent ces organismes. Dans la région du Canada atlantique, les participants ont relevé en grande partie les mêmes problèmes dans les domaines des finances, des ressources humaines et des moyens structurels que ceux observés dans les autres régions. Malgré des contraintes semblables, les participants croyaient cependant que le taux de bénévolat était supérieur dans leur région qu'ailleurs au Canada. Les défis signalés dans ce rapport sont expliqués brièvement ci-après.⁶

2.2.1. Moyens financiers

Les moyens financiers représentent le plus grand problème des organismes consultés. Ils mentionnent souvent qu'ils ont besoin de plus d'argent, mais surtout qu'ils ont besoin d'un financement mieux adapté. Autrement dit, ils ont besoin d'un financement stable et à plus long terme qui les aide à planifier et à payer les dépenses de base et qui leur donne l'autonomie nécessaire pour affecter leurs services et programmes là où le besoin s'en fait le plus sentir et à planifier pour l'avenir.

Les participants ont aussi relevé les facteurs externes suivants comme source de difficultés pour leurs organismes :

- la réduction des services gouvernementaux et des subventions;
- les priorités des bailleurs de fonds changent souvent;
- une tendance grandissante de la part des bailleurs de fonds à financer des projets à court terme plutôt que des actions à long terme, les frais de fonctionnement ou les dépenses de base;
- la concurrence grandissante entre les organismes bénévoles et sans but lucratif pour l'obtention de maigres ressources;
- le financement souvent assorti d'exigences plus grandes à l'égard de la responsabilité financière;
- la collaboration obligatoire avec d'autres organismes (p. ex., pour avoir accès au financement).

De nombreux organismes à but non lucratif ont déclaré qu'ils ont de graves difficultés à s'adapter aux changements dans leur environnement externe et qu'ils perçoivent comme

⁶ Les renseignements présentés aux sections 2.2 et 2.3 sont un résumé des données du rapport intitulé *La capacité de servir : Étude qualitative sur les problèmes auxquels sont confrontés les organismes bénévoles et sans but lucratif au Canada*, 2003.

un manque de compréhension ou de sensibilisation de la part des gouvernements la façon dont leurs décisions se répercutent sur les organismes sans but lucratif. Ils ont cité en particulier les retards dans l'obtention des fonds, la difficulté à obtenir des avances de fonds, les exigences incohérentes en matière de rapports et de conformité, les coûts de vérification, le cadre réglementaire gouvernemental (les règles et règlements de l'Agence des douanes et du revenu du Canada qui changent constamment), et un manque de coordination au niveau des programmes et des priorités de financement gouvernementaux, qui complique leur tâche de planification.

Ce rapport relève que les problèmes liés aux moyens financiers sont communs à tous les organismes bénévoles et sans but lucratif et exercent une influence majeure sur les autres types de moyens. Le manque de financement à long terme, par exemple, se répercute directement sur la capacité de recruter et de maintenir du personnel et mène directement à des difficultés avec les bénévoles et les membres du conseil d'administration (à cause du rôle du personnel rémunéré dans le soutien aux bénévoles et aux membres du conseil d'administration). Il rend également très difficile, sinon impossible, la planification stratégique à long terme des organismes.

2.2.2. Ressources humaines

Un certain nombre de problèmes ont été relevés sur le plan de ressources humaines, le plus grand étant une diminution du nombre de bénévoles et des changements dans les attentes des bénévoles. Les participants les attribuent à plusieurs facteurs, notamment : les jeunes sont moins intéressés par le bénévolat qu'auparavant, les conditions économiques sont difficiles et les exigences accrues des employeurs ont eu un impact négatif sur la disponibilité des bénévoles, les femmes sont plus nombreuses à travailler à l'extérieur du foyer et elles sont moins disponibles pour consacrer du temps au bénévolat, aujourd'hui, les bénévoles préfèrent des affectations à court terme aux engagements à long terme, et ils ne veulent pas assumer des fonctions de leadership ou d'administration.

Le rapport signale aussi que certaines entreprises érigent le bénévolat en principe, mais qu'elles n'offrent pas la structure permettant à leurs employés d'en faire.

Le deuxième problème le plus souvent mentionné sur le plan des ressources humaines est le manque de personnel rémunéré, plus particulièrement un personnel possédant des compétences spécialisées (p. ex. gestionnaires, collecteurs de fonds, comptables). Les participants ont souligné que la nature instable et imprévisible du financement exacerbe le problème et mène au surmenage et à l'épuisement professionnel du personnel, qui recherche souvent un emploi plus stable avec une meilleure rémunération et de meilleures conditions de travail.

2.2.3. Moyens structurels

La plupart des participants ont désigné la planification et le développement comme la source du plus grand problème de leur organisme sur le plan des moyens structurels, même si tous ces éléments sont inter-reliés.

- L'absence de financement de base et de financement stable et à long terme représente la plus grande difficulté pour l'élaboration de la vision organisationnelle et la planification stratégique de nombreux organismes.
- La planification et le développement sont beaucoup plus faciles pour les organismes qui ont accès au personnel, aux bénévoles et aux membres d'un conseil qui possèdent les compétences appropriées pour ces tâches.
- Il semble difficile de trouver le temps et les ressources humaines nécessaires pour faire de la planification stratégique dans le cas de nombreux organismes, surtout ceux dont les services sont très en demande. Souvent, le seul moyen de faire de la planification stratégique est d'arrêter entièrement d'offrir les services, mais ce n'est pas toujours possible.
- Un manque de compétences appropriées, de motivation et de continuité du personnel impose aussi des restrictions à la planification et au développement, et les organismes ont des moyens insuffisants pour bâtir des relations et des réseaux.

L'infrastructure et le fonctionnement désignent les moyens déployés pour utiliser avec efficacité l'infrastructure, les processus et la culture organisationnelle. Les problèmes les plus importants identifiés par les participants dans ce domaine ont trait aux technologies de l'information. Les coûts d'achat, de maintenance, de mise à niveau, de formation et de perfectionnement associés aux technologies de l'information ont souvent été cités comme des problèmes majeurs qui sont, encore une fois, amplifiés par l'incertitude sur le plan du financement.

Le manque de moyens financiers, de ressources humaines, de temps et d'autres ressources nécessaires signifie que les organismes à but non lucratif, surtout les petits, sont souvent incapables de participer à l'élaboration de politiques. Par exemple, beaucoup n'ont pas les moyens de faire la recherche nécessaire et de rédiger des mémoires pour des consultations comme celle à laquelle le présent mémoire est destiné.

Parallèlement, les organismes qui ont procédé à l'élaboration de politiques sont sceptiques quant à la valeur de leur influence. Ils sont d'avis que leurs points de vue ne sont pas écoutés ou que le processus de consultation a été structuré de manière à minimiser leur opinion. De nombreux participants ont mentionné qu'ils perçoivent un manque d'intérêt et de réceptivité de la part du gouvernement quant aux points de vue des organismes bénévoles et sans but lucratif.

2.3. Stratégies de changement

Le rapport sur la phase 1 de l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et des organismes bénévoles relève un certain nombre de moyens d'accroître la capacité d'action des organismes bénévoles et sans but lucratif, entre autres, l'élaboration et la mise en œuvre des modèles et stratégies suivantes :

- Nouveaux modèles de financement qui assurent aux organismes la stabilité et le soutien nécessaires pour développer leur capital humain et leur infrastructure organisationnelle, et pour s'engager dans une planification à long terme.
- Nouveaux modèles de responsabilité financière qui réduisent le fardeau des organismes, tout en fournissant aux bailleurs de fonds l'assurance que les fonds sont utilisés de manière appropriée.
- Méthodes de recrutement et de gestion des bénévoles qui répondent aux besoins et aux intérêts changeants des bénévoles potentiels.
- Stratégies permettant de réduire la concurrence entre les organismes et d'augmenter les occasions de partager leurs ressources et leur infrastructure.
- Stratégies permettant d'aider les organismes à dispenser de la formation au personnel rémunéré, aux bénévoles et aux membres du conseil d'administration.
- Stratégies permettant de sensibiliser davantage le public et les médias à l'importance des organismes bénévoles et sans but lucratif, à leurs contributions à la société et à leurs besoins de soutien.

2.4. Pourquoi, le financement, ça compte

Cela fait dix ans que l'évolution du contexte de financement préoccupe le secteur à but non lucratif. Dans un récent rapport,⁷ le Conseil canadien de développement social signale qu'une grande partie du temps organisationnel est désormais voué à pourchasser des sources de financement à court terme, souvent aux dépens de la mission et des activités centrales de l'organisme. Ce rapport souligne un certain nombre d'impacts de ces changements, qui sont résumés ci-après pour établir la base de ce qui suit dans le présent mémoire. Voici les impacts relevés dans le rapport du CCDS :

- **La volatilité** – À mesure que les organismes s'efforcent de diversifier leurs sources de financement, ils peuvent faire face à de massives fluctuations de revenus. Cette volatilité sape la stabilité d'un organisme et sa capacité de fournir des programmes et services suivis et de qualité, de planifier et de garder un personnel expérimenté.
- **Une tendance à s'éloigner de leur mission** – Alors que les organismes font des pieds et des mains pour se qualifier pour obtenir un financement de programme étroitement défini ou pour gagner des contrats du gouvernement, certains d'entre eux se voient écartés de leur mission primaire qui constitue leur objectif à long terme et est la source de leur crédibilité dans la communauté.
- **La perte d'infrastructure** – Avec le passage au financement par projet et le resserrement des restrictions sur les coûts administratifs qui sont couverts par

⁷ Katherine Scott, *Le financement, ça compte : l'impact du nouveau régime de financement au Canada sur les organismes bénévoles et communautaires à but non lucratif*. Ottawa, Conseil canadien de développement social, 2003. Disponible en ligne à : <http://www.ccsd.ca/francais/pubs/2003/fm/introduction.pdf>

les bailleurs de fonds, certains organismes perdent leur infrastructure de base. Ils se transforment en une série de projets reposant sur une fondation creuse.

- **La surcharge de rapports** – Beaucoup de petits organismes se découragent alors qu'ils font face à encore une autre série de contrats à court terme, d'embauche temporaire et de licenciement du personnel de programme, tout en étant pourchassés par nombre de bailleurs de fonds avec des exigences et des formulaires multiples pour produire de multiples rapports.
- **Le château de cartes** – Étant donné que désormais les bailleurs de fonds exigent souvent des contributions financières ou en nature de la part d'autres sources, la perte d'un contrat ou la terminaison d'une entente de partenariat peut faire s'effondrer toute une structure étroitement imbriquée. Un service qui marche très bien une année peut se disloquer l'année suivante. Les organismes ont le cauchemar des arrangements selon lesquels les bailleurs de fonds ne s'engagent pas tant que les autres partenaires de financement n'ont pas donné leur accord, et ils préfèrent tous être les derniers à se décider.
- **La paralysie de l'action sociale** – Lorsque les organismes se voient obligés de concocter des projets et des partenariats pour survivre, ils peuvent considérer que c'est trop risqué de plaider ouvertement en faveur de leur clientèle, quelle que soit la juste valeur de la cause. Ils ne veulent pas avoir leur nom dans les médias alors que leur prochaine demande de financement est en cours d'évaluation. Les organismes de défense des droits ont été effectivement bâillonnés au cours des dix dernières années.
- **L'épuisement des ressources humaines** – Les gens, tant ceux qui sont rémunérés que les bénévoles, font d'énormes efforts pour faire face aux nouveaux défis tout en demeurant fidèles à leur mission et à leurs concitoyens et aux communautés envers lesquelles ils se sentent responsables. Mais combien de temps cela peut-il durer?

3. Réponse du Conseil consultatif sur la condition de la femme au Nouveau-Brunswick au Groupe d'étude du Premier ministre sur le secteur sans but lucratif

Il est difficile d'imaginer la vie au Nouveau-Brunswick sans l'énorme contribution faite par les organismes bénévoles et sans but lucratif. Ces organisations non gouvernementales (ONG) touchent tous les aspects de la vie communautaire; il y en a qui distribuent des aliments, des vêtements et d'autres services aux personnes défavorisées, d'autres qui offrent des programmes dans les domaines de la santé et de l'éducation, d'autres qui enrichissent les arts et la vie culturelle, d'autres qui œuvrent à la protection de l'environnement, et d'autres qui s'intéressent au développement des ressources et à la défense des droits dans l'optique d'un changement systémique.

En tant qu'organisme ayant pour mandat de promouvoir l'égalité des chances, le droit de ne pas subir de discrimination, le droit à un traitement égal, un bénéfice égal, un statut égal et l'égalité des résultats - ainsi que le respect des différences - des femmes et des hommes dans tous les secteurs de la société néo-brunswickoise, le Conseil consultatif

sur la condition de la femme est bien placé pour parler du rôle important que le secteur sans but lucratif joue au Nouveau-Brunswick.

Nous sommes également conscients des nombreux défis auxquels ils sont confrontés. Nous savons que beaucoup d'organismes sans but lucratif au Nouveau-Brunswick sont en difficulté et que dans certains cas, c'est seulement la passion qui leur permet de continuer leur travail.

Il n'y a pas suffisamment de reconnaissance pour les personnes qui œuvrent au sein des organismes sans but lucratif – pour les milliers de bénévoles qui travaillent jour après jour sans beaucoup de gratitude; pour les employés rémunérés qui, dans de nombreux cas, vivraient mieux et auraient un avenir plus prometteur s'ils allaient travailler dans le secteur privé ou pour le gouvernement.

Nous applaudissons l'initiative du gouvernement de créer le Groupe d'étude du Premier ministre sur le secteur communautaire sans but lucratif.

Nous voyons cette initiative comme le début d'un dialogue entre le gouvernement et le secteur sans but lucratif, un dialogue qui, nous l'espérons, se poursuivra après la rédaction du rapport et sa présentation au gouvernement.

Le Conseil consultatif – et les nombreuses organisations féminines de la province avec lesquelles nous avons des contacts réguliers – prend cette initiative très au sérieux. Nous croyons que le gouvernement est déterminé à obtenir le point de vue du secteur sans but lucratif; nous croyons que le gouvernement écoutera, répondra et prendra les mesures nécessaires pour aider les organismes sans but lucratif à continuer de remplir leur importante mission.

Des exemples louables d'une bonne gouvernance existent, notamment les consultations menées auprès des organismes sans but lucratif au cours de la dernière année, plus particulièrement l'initiative du Groupe de la ministre sur la violence faite aux femmes et le processus de « refonte globale des politiques sociales », où les organismes ont senti qu'ils étaient écoutés.

3.1. Revue des consultations antérieures

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick a participé à de nombreuses consultations du gouvernement dans le passé. En 2004, nous avons présenté un mémoire à la Commission sur la démocratie législative du Nouveau-Brunswick.⁸ Le mémoire insistait surtout sur le besoin d'une réforme électorale au Nouveau-Brunswick, mais il abordait aussi certains problèmes auxquels sont confrontés les organismes sans but lucratif dans la province.

Le mémoire soulignait aussi que la participation du public à la gouvernance ne se limite pas à voter et à se présenter aux élections. La démocratie, c'est « ce qui se passe » entre les élections pendant que les représentants élus et les fonctionnaires élaborent

⁸ Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick. *Les femmes et la réforme électorale au Nouveau-Brunswick*. Mémoire présenté par le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick à la Commission sur la démocratie législative du Nouveau-Brunswick, juillet 2004.

des lois, des politiques et des services. Les membres des organismes communautaires et sans but lucratif ont dit au Conseil consultatif qu'ils se sentent largement exclus du processus décisionnel. Ils ont ajouté que :

- Les organismes sans but lucratif sont invités à faire part de leurs commentaires, mais ces commentaires ne sont pas écoutés.
- Ils ont acquis une expertise particulière, par leur travail au niveau local, qui n'est pas mise à profit de façon efficace par la classe politique et les bureaucrates.
- La consultation, lorsqu'elle a lieu, est parfois étroite et de courte durée.

Une Néo-Brunswickoise, membre d'un organisme de lutte contre la pauvreté, a dit ce que beaucoup pensent lorsqu'elle a déclaré ce qui suit au Conseil consultatif :

« Les séances de consultation (par le gouvernement) ne marchent pas; dans certains cas, elles ont seulement lieu une fois l'an ou tous les deux ans. Les organismes veulent participer à l'élaboration de politiques. Certaines méthodes, comme les conseils consultatifs et la participation collective, permettent aux gens les plus touchés de prendre part à la résolution de problème. »⁹

Le mémoire fait également remarquer que « l'effet de silo » est une réalité et que le problème n'est pas nouveau. Les Néo-Brunswickois qui ont participé au processus du Renouveau de la politique sociale dans la province à la fin des années 1990 critiquaient le manque de coordination entre les ministères. Ils déploraient aussi les effets de cette fragmentation sur l'efficacité et surtout la capacité du gouvernement à satisfaire aux besoins de la population.

Le rapport souligne que les problèmes sociaux et économiques doivent être abordés d'une manière globale qui exige une coopération interministérielle. La pauvreté en est un exemple frappant, parce qu'elle soulève des questions ayant trait à l'aide au revenu, au développement économique, à la formation et à l'alphabétisation, qui sont chacun la responsabilité d'un ministère différent. Les préoccupations en matière d'égalité entre les sexes sont aussi quelque peu perdues de vue dans les cycles d'affectation des crédits budgétaires et les projets ministériels.¹⁰

Le sentiment d'aliénation ressenti par de nombreux organismes sans but lucratif, en termes de participation au processus d'élaboration des politiques, a été exprimé à maintes occasions. Dans ce mémoire, le Conseil consultatif recommande que le gouvernement provincial fasse activement la promotion des mesures visant à établir des ponts entre les citoyens et le gouvernement et les élargissent, de sorte que les groupes et les femmes qui vivent diverses réalités soient réellement en mesure d'agir dans le processus décisionnel. Il suggère à cet égard que le gouvernement devrait envisager de recourir plus souvent aux modèles tels le Groupe de travail de la ministre sur la violence faite aux femmes et le Renouveau des politiques sociales, comme moyen d'engager la collectivité et de tirer profit de cette participation.

⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid.

Il recommande aussi que le gouvernement provincial s'engage à incorporer une perspective d'égalité des sexes à toutes les étapes des modifications législatives, d'élaboration des politiques et des programmes, l'objectif devant être de garantir que les retombées de ces mesures se font sentir également chez les femmes et les hommes dans toute leur diversité.

Dans son rapport final¹¹, la Commission sur la démocratie législative du Nouveau-Brunswick formule les recommandations suivantes :

- Qu'un Bureau de dialogue public central soit créé au sein du gouvernement afin d'aider les ministères et les organismes à entreprendre et à soutenir des consultations constructives et un dialogue délibératif avec les citoyens et citoyennes et les organisations de la société civile.
- Qu'un nouveau fonds pour l'engagement civique, administré par le Bureau de dialogue public, soit créé afin de soutenir les organisations de la société civile dans diverses activités de consultation avec les citoyens et les citoyennes et les communautés, y compris la réalisation de recherches, la préparation de matériel documentaire et l'organisation d'activités à frais partagés.
- Que des lignes directrices précises soient élaborées, partagées, publiées et utilisées dans tout le gouvernement comme cadre permanent pour la consultation effective des citoyens et des citoyennes et des organisations de la société civile et comme un outil important de responsabilisation.
- Que le modèle des groupes de travail établi par le Groupe de travail de la ministre sur la violence faite aux femmes soit utilisé pour l'adoption de « pratiques exemplaires » en matière d'élaboration de politiques publiques sur d'autres questions.
- Que le gouvernement explore la valeur des « assemblées de citoyens et de citoyennes » et des « forums de citoyens et de citoyennes » pour faire participer les citoyens et citoyennes aux dialogues délibératifs et aux prises de décisions sur toutes sortes de questions.
- Qu'un processus annuel de consultation pré budgétaire soit entrepris par le ministère des Finances et comprenne un document d'information publique à l'intention des citoyens et des citoyennes, des audiences publiques dans toute la province et une comparution publique devant un comité permanent de l'Assemblée législative.

Concertation sur les politiques au Nouveau-Brunswick a organisé des ateliers en 2004 et en 2006. L'objectif du colloque de 2006 était « d'établir de bonnes relations de travail et de gestion avec tous les niveaux de gouvernement pour développer de meilleures

¹¹ Commission sur la démocratie législative (décembre 2004). *Rapport final et recommandations*. Fredericton, Nouveau-Brunswick : Province du Nouveau-Brunswick. Disponible en ligne à <http://www.gnb.ca/0100/FinalReport-f.pdf>

politiques publiques »¹² Son intention était de « repenser le modèle de gouvernance entre nos communautés et les gouvernements; pour se donner une vision et établir des priorités pour les communautés et leur influence sur les politiques sociales, la qualité de vie et le visage d'une société humaine ». ¹³

Un document de discussion rédigé pour ce forum signale qu'il y a eu un certain nombre de consultations entre le gouvernement et le secteur sans but lucratif au cours des quelques dernières années, y compris la Commission sur la démocratie législative au Nouveau-Brunswick en 2004 (susmentionnée), Avenir NB, un atelier pour faire le lien entre la santé et la pauvreté, le forum 2004 de Concertation sur les politiques et la campagne 2000. Le document fait également état de certaines barrières qui ont été identifiées au cours des consultations. En voici l'essentiel :

- L'insécurité d'un financement continu.
- Les nombreux niveaux de bureaucratie à consulter lorsqu'on cherche de l'aide sont une source de frustration.
- Le peu d'importance qu'on accorde à la consultation auprès des organisations sans but lucratif dans le processus des politiques publiques est un défi à relever.
- Les gouvernements fédéral et provincial semblent parfois ramer à contre courant. Ils ne voient pas toujours les choses de la même manière, et le secteur bénévole et communautaire a parfois l'impression qu'ils « jouent l'un contre l'autre. »¹⁴

La principale conférencière au colloque de 2006, une femme influente de la scène politique fédérale, a mis l'accent sur l'importance des partenariats et du financement de base pour les organismes sans but lucratif. En résumant sa présentation, le rapport souligne qu' « elle a renforcé l'idée selon laquelle le secteur sans but lucratif ne devrait pas s'engager dans des activités qui ne contribuent pas à assurer le financement de base. La recherche en soi ne mène pas au financement; seule, l'action mène au financement ». ¹⁵

3.2. Ce que les organisations féminines nous ont dit

La préparation du présent mémoire nous a amenées à parler à beaucoup d'organismes de défense des droits des femmes au Nouveau-Brunswick. Voici ce que ces femmes nous ont dit.

¹² Concertation sur les politiques au Nouveau-Brunswick (mars 2006). *Colloque sur les politiques publiques au Nouveau-Brunswick – Comment corriger les inégalités tout en favorisant l'action*. Document de travail préparé par Rick Hutchins. Disponible en ligne à http://www.policylink.nb.ca/French/fr_back_06.pdf

¹³ Ibid.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Ibid. La députée de Moncton-Riverview-Dieppe, M^{me} Claudette Bradshaw.

3.2.1. L'environnement financier dans le secteur sans but lucratif

Comme l'indique les résultats de l'ENONB cités à la section 2, les problèmes financiers minent la vie de nombreux organismes sans but lucratif de cette province.

Le financement de base de source gouvernementale ayant été abandonné au profit du financement de projet, nombre d'ONG passent un temps anormalement long à préparer des propositions. Il ne faut pas sous-estimer la quantité de travail que cela exige.

Les exigences des demandes visant les projets (sans mentionner les rapports à établir par la suite) sont souvent considérables, et elles nécessitent des jours sinon des semaines de travail.

On observe une concurrence grandissante entre les organismes sans but lucratif pour l'obtention de ressources financières du gouvernement (le facteur déterminant du succès étant souvent d'avoir le meilleur rédacteur plutôt que le service le plus valable ou le plus nécessaire). La concurrence s'intensifie aussi pour l'obtention du financement du secteur privé qui, de plus en plus, accepte de financer une activité ou un projet, mais non les dépenses de fonctionnement. On n'a qu'à ouvrir un journal pour s'apercevoir que les organismes sans but lucratif se bousculent pour collecter des fonds et qu'ils survivent d'un bailleur de fonds à l'autre. Continuellement bombardés de demandes de contributions, de nombreux donateurs en sont presque au point de l'épuisement.

Les organismes sans but lucratif disent qu'ils doivent continuellement « se réinventer », c'est-à-dire monter un projet après l'autre, les présenter chaque fois sous un nouvel angle (comme s'il s'agissait de quelque chose de nouveau), afin de continuer à recevoir des fonds. Cette tactique comporte, par nature, des dangers très réels qui ont été discutés plus haut.

À titre d'organisme dont la mission est de promouvoir l'égalité des chances, le Conseil consultatif travaille main dans la main avec les organisations féminines de la province dont les attributions comprennent la promotion d'un changement systémique.

Nous n'avons pas à répéter qu'il y a des problèmes très réels et des situations bien concrètes dans cette province – la pauvreté occupe le haut de la liste mais aussi la violence faite aux femmes, la rémunération inéquitable, le trop peu de participation des femmes dans la vie publique – qui ne changeront jamais tant et aussi longtemps que le système ne changera pas.

Les organismes qui luttent en faveur du changement systémique ont un rôle important à jouer. Et ceux qui s'emploient à renforcer les capacités – au sein de la population, des familles et des collectivités – jouent aussi un rôle important. Dans les deux cas, toutefois, le changement ne se fait pas du jour au lendemain. Dans un environnement financier qui veut toujours de plus en plus de résultats – qui se fie de plus en plus aux résultats concrets du rendement, de préférence l'année même de réalisation du projet d'un an – les groupes ou organismes qui s'occupent de défense de droits ou de renforcement des capacités sont de plus en plus marginalisés.

Il ne faudrait pas sous-estimer la « paralysie de l'action sociale » qui s'est installée. Le changement apporté au mandat et au budget de Condition féminine Canada en est un exemple récent. À compter du 1^{er} avril 2007, cette agence ne financera plus les organisations qui œuvrent à la défense des droits. (Condition féminine Canada n'a pas accordé de financement de base même si c'était le seul revenu de certains organismes.)

Au Nouveau-Brunswick, il s'ensuit que des organismes comme la Coalition pour l'équité salariale, la Coalition des services de garde à l'enfance du Nouveau-Brunswick, et la Coalition des maisons de transition – qui sont tous des organismes qui militent en faveur de changements systémiques qui pourraient faire une réelle différence dans la vie des femmes de la province – ne recevront plus de financement. *Ces groupes seront effectivement muselés.*

Dans de nombreux cas, les groupes ainsi réduits au silence constituent ou représentent les membres les plus marginalisés de la société.

Nous croyons que les politiciens et les politiciennes de la province doivent se demander si cette situation est désirable; si le gouvernement peut construire le genre de société que l'on souhaite au Nouveau-Brunswick alors que les personnes les moins favorisées sont de plus en plus renfermées dans un mutisme sociétal.

Le Conseil consultatif reconnaît que des fonds sont octroyés à certains organismes sans but lucratif de la province pour leurs opérations de base¹⁶ sans que, dans de nombreux cas, ils ne soient dégagés de la responsabilité de faire aussi leurs propres activités de collecte de fonds. Certains organismes n'ont pas obtenu d'augmentation du montant qui leur est attribué par le gouvernement provincial depuis bien des années. La tendance des dix dernières années ne nous permet pas de croire que les gouvernements, à quelque niveau que ce soit, reviendront au modèle de financement de base au détriment du financement par projet.

Cependant, nous sommes convaincus qu'il y a des circonstances où il serait nécessaire d'y revenir, et nous recommandons fortement que le gouvernement provincial élabore une *politique de financement des organismes bénévoles et sans but lucratif* qui reconnaîtra le besoin de changements structurels et systémiques, si nous voulons développer une société humanitaire dans laquelle même les personnes les plus défavorisées auront leur mot à dire; une politique qui prévoira de l'aide pour les organismes qui revendiquent des changements et qui sera juste et équitable.

Compte tenu du climat politique actuel à Ottawa, nous croyons qu'il est impératif que le gouvernement provincial fasse preuve de leadership sur cette question.

Un autre problème mérite considération. Beaucoup d'organismes sans but lucratif subventionnés au Nouveau-Brunswick (comme les maisons de transition) doivent présenter des propositions de budget en novembre et ils doivent attendre la fin de l'année financière, soit après le 31 mars et parfois juillet, pour savoir si leur budget a été approuvé. Ces organismes doivent fonctionner pendant trois ou quatre mois de la nouvelle année financière avant de savoir, par exemple, s'ils devront mettre à pied des ressources ou faire d'autres réductions budgétaires.

Nous recommandons fortement que le gouvernement provincial examine cette situation et trouve un moyen de s'assurer que les budgets pour ces organismes soient approuvés avant le début d'un nouvel exercice. Nous recommandons également que le

¹⁶ Dans un document de 2004, Concertation sur les politiques au Nouveau-Brunswick relevait, par exemple, qu'un programme de financement de base est en place pour tous les organismes de sport de la province, même s'il ne s'agit pas de programmes pluriannuels.

gouvernement adopte des budgets sur trois ou quatre ans pour ces groupes afin de leur permettre de planifier à plus long terme.

Le gouvernement pourrait s'y prendre de nombreuses façons pour alléger le fardeau financier qui pèse sur le secteur bénévole et à but non lucratif. Voici des idées que nous avons rassemblées à la suite d'entrevues menées auprès d'organisations féminines.

- Service téléphonique gouvernemental – La directrice d'un organisme sans but lucratif a reçu de la compagnie de téléphone une estimation du coût d'une conférence téléphonique. Quand, par inadvertance, elle a utilisé une ligne téléphonique qui avait été installée dans son bureau une année plus tôt pour un projet gouvernemental, elle s'est rendu compte que le coût était environ le dixième de celui qu'on lui avait indiqué. Pourquoi les organismes sans but lucratif ne peuvent-ils pas avoir accès à la ligne téléphonique du gouvernement de la province?
- Indemnisation des accidents du travail – La directrice d'un organisme sans but lucratif déclare devoir payer une cotisation de 2,28 \$ par 100 \$. Elle reçoit donc une facture de 3 700 \$ par année de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail. L'équivalent à l'Île du Prince Édouard est de 0,29 \$ par 100 \$. Cette directrice s'est adressée, sans résultats, à trois différents gouvernements. Le gouvernement provincial doit réviser les politiques et règlements régissant la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail pour voir si les organismes sans but lucratif sont traités avec équité.
- Utilisation des ordinateurs et d'autre matériel – Le gouvernement procède souvent au remplacement ou à la mise à niveau de sa technologie. Pourquoi les organismes sans but lucratif ne peuvent-ils pas avoir accès à l'équipement usagé à un coût minime?
- Partage des services et achat en gros – Il y a souvent des commentaires – de la part de représentants du gouvernement et d'ailleurs – à l'effet que les organismes sans but lucratif devraient « se mettre ensemble » pour acheter des biens et des services en gros ou pour partager des services comme le soutien administratif. (À cet effet, beaucoup d'organismes sans but lucratif n'ont pas de ressources administratives à partager). Dans l'ensemble, cette idée est bonne, même si en réalité, il faudrait quelqu'un pour organiser et coordonner ce partage. La plupart des organismes font de leur mieux pour se tenir la tête en dehors de l'eau, et ils n'auraient pas le temps de s'en occuper. De plus, certains organismes n'ont pas les moyens de partager les coûts avec d'autres organismes hébergés sous le même toit. Centraide dans le Grand Moncton a mis sur pied un exemple louable de partage il y a plusieurs années en achetant de l'équipement (portables, projecteurs ACL) qui a été mis à la disposition des organismes sans but lucratif de la région. Les organismes sans but lucratif ne sont toutefois pas tous inscrits sur la liste des bénéficiaires de Centraide. Le gouvernement provincial doit trouver des moyens d'aider les organismes à partager des services et ou à acheter en gros.
- Honoraires pour la participation aux réunions – Le Groupe de travail de la ministre sur la violence faite aux femmes est fréquemment cité comme modèle des « meilleures pratiques » pour le gouvernement – la consultation sans but

lucratif. Personne ne doute que cela a déjà été le cas. La réalité, toutefois, est que la participation à cet exercice a représenté un coût pour les organismes consultés. Chaque jour qu'une personne passe en réunion à Fredericton représente du temps qui n'est pas consacré aux activités (de collecte de fonds, par exemple) et dont il faudra s'acquitter au retour. Bien sûr, les organismes sans but lucratif apprécient de pouvoir participer aux consultations et aux processus, mais le gouvernement doit reconnaître qu'un coût pour les organismes est rattaché à cet exercice. Lorsqu'il s'agit de processus officiels et permanents, comme le Groupe de travail de la ministre sur la violence faite aux femmes, le gouvernement provincial devrait étudier la question de payer des honoraires quotidiens pour les membres participants des organismes sans but lucratif.

- Formation linguistique – Beaucoup d'organismes sans but lucratif devraient avoir une capacité bilingue, mais ils n'ont pas accès à des cours de langue, sauf à la formation qu'ils peuvent se permettre de payer. En conséquence, dans de nombreuses parties de la province, les organismes sont incapables d'offrir des services dans les deux langues officielles. D'un autre côté, l'État offre souvent de la formation linguistique à ses employés. Pourquoi ne pas étendre cette formation aux personnes qui travaillent dans le secteur sans but lucratif?
- Autres genres de formation – Beaucoup d'organismes sans but lucratif n'ont pas les ressources nécessaires pour la formation du personnel et des bénévoles alors que le besoin est grand. Un exemple est dans le domaine de la santé mentale. Les maisons de transition, par exemple, ont affaire à une clientèle aux prises avec des problèmes plus complexes aujourd'hui que 20 ans passés, mais les fonds pour la formation du personnel sont rares. Le gouvernement provincial devrait autant que possible inclure le secteur à but non lucratif dans ses programmes de formation. Les organismes ont aussi besoin de formation qui leur assurerait une bonne gouvernance; par exemple la formation des membres des conseils d'administration, la formation en planification stratégique. Cette situation risque de s'empirer avec l'abolition par le gouvernement fédéral de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (et dont les effets n'ont pas encore été ressentis au Nouveau-Brunswick).
- Régime de soins médicaux (médicaments), régimes de pension – Un des défis auxquels sont confrontés les organismes sans but lucratif qui cherchent à attirer et à maintenir des employés dans leur rang est le peu ou l'absence d'avantages sociaux. Les fonctionnaires, eux, peuvent acheter une participation aux régimes provinciaux de pension et d'assurance médicaments. Les organismes sans but lucratif peuvent-ils avoir accès à ces régimes?
- TVH et impôts provinciaux – La directrice d'un organisme sans but lucratif a signalé que, lorsqu'elle était membre du comité de parents à l'école fréquentée par son enfant, du matériel de terrain de jeux a été acheté en passant par la commission scolaire plutôt que par le groupe de parents, et, de ce fait, ils n'ont pas eu à payer les taxes. Nous savons que certains organismes sans but lucratif peuvent réclamer une partie de la TVH qu'ils ont payée; aucun (à notre connaissance) n'est exempté des taxes provinciales.

Il s'agit d'exemples concrets qui, s'ils étaient mis en œuvre, pourraient diminuer la pression financière sur de nombreux organismes sans but lucratif. Le gouvernement doit aider les organismes sans but lucratif à « travailler plus intelligemment » car, dans de nombreux cas, ils peuvent faire le travail plus efficacement et à moindre coût que le gouvernement.

3.2.2. Les ressources humaines dans le secteur sans but lucratif

Beaucoup des problèmes sur le plan des ressources humaines identifiés dans l'ENONB sont également ressentis au Nouveau-Brunswick. En termes de main-d'œuvre, les organismes sans but lucratif sont capables de trouver des personnes à embaucher; le problème est de les retenir. De nombreux organismes signalent qu'ils se sentent comme « un camp d'entraînement » pour le gouvernement provincial. On embauche une jeune personne dynamique et passionnée par la cause défendue par l'organisme, mais lorsqu'elle a acquis un peu d'expérience, elle est vite attirée par un meilleur salaire et les meilleures conditions de travail qui sont offerts par le gouvernement provincial.

Par exemple, une femme ayant un baccalauréat en travail social travaille à une maison de transition du Nouveau-Brunswick qui est financée par la province et qui offre, par exemple, un salaire de débutant d'environ 14 \$ l'heure peut facilement aller travailler au ministère des Services familiaux et communautaires où elle touchera un salaire de 18 \$ l'heure au départ. Ce cas n'est pas rare. Pourquoi continuerait-elle à travailler à la maison de transition qui lui offre peu, sinon aucuns, avantages à long terme?

En ce qui a trait aux bénévoles, les organisations féminines sans but lucratif sont placées devant à peu près les mêmes problèmes en termes de possibilité d'attirer et de retenir des ressources, principalement des bénévoles qui acceptent d'assumer des rôles de premier plan, comme la présidence du conseil d'administration. Certaines grandes entreprises du secteur privé encouragent leurs employés à faire du bénévolat dans la communauté et, effectivement, elles leur permettent de le faire à leur propre compte. Beaucoup d'entreprises pourraient en faire autant, si la volonté était là.

Nous croyons que le gouvernement provincial devrait l'exemple au secteur privé. Nous recommandons fortement que le gouvernement provincial établisse un programme de mesures pour inciter les fonctionnaires à faire du bénévolat dans la communauté. Les employés du gouvernement provincial devraient être autorisés à faire du bénévolat durant leurs heures régulières de travail (avec des lignes directrices très précises, il va s'en dire). La province devrait aussi créer un programme de reconnaissance des bénévoles comme moyen de s'assurer que ce programme est bien connu du public cible.

Nous recommandons également que le gouvernement provincial établisse un programme d'échange entre le gouvernement et le secteur à but non lucratif qui rend possible les prêts de service entre les deux secteurs, dans le but de fournir à chacun une appréciation des défis de l'autre.

3.2.3. L'espace pour le « dialogue » dans le secteur sans but lucratif

En dépit du nombre de consultations qui ont été effectuées auprès du secteur sans but lucratif au cours des dernières années, la réalité reste qu'il n'y a pas de mécanisme régulier par lequel les organismes sans but lucratif peuvent faire connaître leur point de vue au gouvernement.

Par ailleurs, certaines consultations récentes sont présentées comme modèles et un gouvernement qui veut se pencher, par exemple sur la réduction de la pauvreté, pourrait créer un groupe de travail sur la question de la pauvreté similaire au Groupe de travail de la ministre sur la violence faite aux femmes.

Certaines organisations féminines consultées ont déclaré avoir de « bonnes relations de travail » avec le gouvernement provincial, du simple fait que leur organisation existe depuis longtemps et qu'elle a été en mesure d'identifier un ou plusieurs députés ou fonctionnaires qui font des efforts sincères pour répondre à leurs besoins.

La Commission sur la démocratie législative a recommandé qu'un Bureau de dialogue public central soit créé au sein du gouvernement afin d'aider les ministères et les organismes à entreprendre et à soutenir des consultations constructives et un dialogue délibératif avec les citoyens et citoyennes et les organisations de la société civile.

Il recommandait aussi que des lignes directrices précises soient élaborées, partagées, publiées et utilisées dans tout le gouvernement comme cadre permanent pour la consultation effective des citoyens et des citoyennes et des organisations de la société civile et comme un outil important de responsabilisation.

La fonction publique provinciale représente un labyrinthe où les organismes sans but lucratif risquent de se perdre. D'où l'intérêt d'avoir un bureau central pour diffuser l'information sur les programmes et le financement. Il pourrait mettre les organismes en lien avec la personne appropriée pour répondre aux questions ou clarifier des renseignements sur les demandes de financement. Il n'est pas surprenant qu'il y ait des erreurs, compte tenu de la quantité de travail nécessaire pour remplir l'une après l'autre les demandes de financement. Des erreurs qui peuvent avoir des conséquences néfastes pour un organisme sans but lucratif. À titre d'exemple, un directeur interrogé avait présenté une demande de participation à un programme gouvernemental pour l'embauche d'un étudiant pour l'été. Étant à l'emploi de l'organisme depuis peu, il n'a pas réalisé que la personne embauchée devait avoir moins de 30 ans. L'erreur s'est révélée à la fin du projet, et on a demandé à l'organisme de rembourser l'argent obtenu.

Pour être en mesure d'apporter une contribution significative aux consultations (comme celle-ci), il faut que l'organisme sans but lucratif ait les moyens de se documenter, de faire la recherche et de rédiger un mémoire. Les organisations les plus aptes à effectuer un changement sont celles qui ont les ressources pour faire un travail préparatoire.

Même le Groupe d'étude du Premier ministre sur le secteur communautaire et sans but lucratif, qui cherche à éliminer les formalités inutiles, dépend de la capacité des organismes sans but lucratif de fournir de l'information précise.

Un fonds pour l'engagement civique, administré par le Bureau de dialogue public, devrait être créé afin de soutenir les organisations de la société civile dans diverses activités de consultation avec les citoyens et les citoyennes et les communautés, y compris la

réalisation de recherches, la préparation de matériel documentaire et l'organisation d'activités à frais partagés.

4. Conclusion et recommandations

Le secteur sans but lucratif peut souvent offrir des programmes et des services avec un meilleur rapport coût-efficacité que le gouvernement. Parce que les organismes sans but lucratif travaillent au niveau local, ils sont davantage en contact avec la réalité de nombreuses situations et, souvent, ils sont mieux en mesure de trouver les solutions appropriées.

Il est difficile de s'imaginer ce que serait notre société si, tout d'un coup, le secteur sans but lucratif disparaissait et que le gouvernement devait prendre la relève.

Peut-être que la plus grande « pomme de discorde » entre le secteur sans but lucratif et le gouvernement est le manque de reconnaissance et de respect – ou au moins le manque *perçu* de reconnaissance et de respect – pour le travail accompli, et l'impression de ne pas être écouté. Tel que noté plus haut, il y a eu de nombreuses consultations auprès du secteur sans but lucratif ces dix dernières années mais peu de preuves concrètes que des choses ont changé.

Il est crucial que le gouvernement provincial fasse preuve de leadership sur ce point, notamment en prenant les mesures suivantes :

- Reconnaître l'importance du rôle des organismes sans but lucratif de défense des droits dans la promotion des changements systémiques. La fourniture de services directs, comme les banques alimentaires et les programmes de santé et d'éducation, est incontestablement importante, mais il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes de problèmes comme la pauvreté et la faim. Il est important que les organismes puissent consacrer une partie de leurs ressources à la défense des droits, et il est essentiel que les personnes qui œuvrent à la défense des droits aient leur mot à dire.
- Trouver des moyens de surmonter les obstacles financiers auxquels sont confrontés de nombreux organismes sans but lucratif.
- Donner l'exemple de l'importance du bénévolat en permettant aux employés de la fonction publique de faire du travail bénévole au sein d'un organisme sans but lucratif pendant leurs heures régulières de travail.
- Mettre en place un mécanisme permanent et régulier de consultation des organismes bénévoles et sans but lucratif pour donner à ce secteur une « place à la table » et s'assurer que leur voix est entendue.

4.1. *Recommandations*

Voici les recommandations que nous faisons :

- Nous recommandons que le gouvernement provincial élabore une *politique de financement des organismes bénévoles et sans but lucratif* qui reconnaîtra le besoin de changements structurels et systémiques, si nous voulons développer

une société humanitaire dans laquelle même les personnes les plus défavorisées auront leur mot à dire; une politique qui prévoira de l'aide pour les groupes qui revendiquent des changements et qui sera juste et équitable.

- Nous recommandons que le gouvernement provincial examine le processus et les procédures avec les organismes sans but lucratif qui obtiennent un financement provincial (comme les maisons de transition) et trouve un moyen de s'assurer que les budgets pour ces groupes soient approuvés avant le début d'un nouvel exercice. Nous recommandons également que le gouvernement adopte des budgets sur trois ou quatre ans pour ces groupes afin de leur permettre de planifier à plus long terme.
- Nous recommandons que le gouvernement provincial examine attentivement les suggestions relatives à l'aide financière qui sont présentées dans ce mémoire dans l'optique de trouver un moyen d'alléger les coûts financiers que doivent assumer les organismes bénévoles et à but non lucratif.
 - En particulier, nous recommandons que le gouvernement provincial fasse la révision du programme d'indemnisation des accidents du travail pour voir s'il est équitable pour le secteur sans but lucratif.
- Nous recommandons que le gouvernement provincial établisse un programme de mesures pour inciter les fonctionnaires à faire du bénévolat dans la communauté. Les employés du gouvernement provincial devraient être autorisés à faire du bénévolat durant leurs heures régulières de travail (avec des lignes directrices très précises). La province devrait aussi créer un programme de reconnaissance des bénévoles comme moyen de s'assurer que ce programme est bien connu du public cible.
- Nous recommandons que le gouvernement provincial établisse un programme d'échange entre le gouvernement et le secteur à but non lucratif qui rend possible les prêts de service entre les deux secteurs, dans le but de fournir à chacun une appréciation des défis de l'autre.
 - Qu'un Bureau de dialogue public central soit créé au sein du gouvernement afin d'aider les ministères et les organismes à entreprendre et à soutenir des consultations constructives et un dialogue délibératif avec les citoyens et citoyennes et les organisations de la société civile;
 - Que des lignes directrices précises soient élaborées, partagées, publiées et utilisées dans tout le gouvernement comme cadre permanent pour la consultation effective des citoyens et des citoyennes et des organisations de la société civile et comme un outil important de responsabilisation;
 - Qu'un nouveau fonds pour l'engagement civique, administré par le Bureau de dialogue public, soit créé afin de soutenir les organisations de la société civile dans diverses activités de consultation avec les citoyens et les citoyennes et les communautés, y compris la réalisation de recherches, la préparation de matériel documentaire et l'organisation d'activités à frais partagés

D'après nos renseignements, le Groupe d'étude du premier ministre sur le secteur communautaire sans but lucratif devrait, après la première ronde de consultations « communautaires », mener aussi un certain nombre de consultations « sectorielles ». Dans ce contexte, il importe que le Groupe d'étude sache que les organismes bénévoles et sans but lucratif se classent dans deux grandes catégories, ceux qui fournissent des services directs et ceux qui plaident en faveur d'un changement systémique. Compte tenu de la paralysie de l'action sociale (défense des droits) qui existe actuellement,

- Nous recommandons que les séances sectorielles du Groupe d'étude comprennent au moins une rencontre avec des groupes de revendications dans le but de comprendre leurs problèmes particuliers et de collaborer avec eux pour trouver des solutions.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Barr, Cathy, Kathy Brock, Barbara Brownlee, Sid Frankel, Michael Hall et al. (2006). *Améliorer la capacité des organismes sans but lucratif et des organismes bénévoles à desservir les Canadiens : recommandations formulées à partir de l'Enquête nationale auprès des organismes sans but lucratif et bénévoles*. Toronto, Ontario : Imagine Canada. Disponible en ligne à : http://www.imaginecanada.ca/FilesFr/NSNVO/1_Ameliorer_la_capacite_rapport.pdf

Commission sur la démocratie législative (décembre 2004). *Rapport final et recommandations*. Fredericton, Nouveau-Brunswick, Province du Nouveau-Brunswick. Disponible en ligne à <http://www.gnb.ca/0100/FinalReport-f.pdf>

Concertation sur les politiques au Nouveau-Brunswick (mai 2006). Agence de santé publique du Canada, *Mobiliser les communautés dans le processus des politiques publiques*, Rapport final préparé par Rick Hutchins pour Concertation sur les politiques au Nouveau-Brunswick. Disponible en ligne à : http://www.policylink.nb.ca/French/fr_report_06.pdf

Concertation sur les politiques au Nouveau-Brunswick (mars 2006). *Colloque sur les politiques publiques au Nouveau-Brunswick – Comment corriger les inégalités tout en favorisant l'action*. Document de travail préparé par Rick Hutchins. Disponible en ligne à http://www.policylink.nb.ca/French/fr_back_06.pdf

Concertation sur les politiques au Nouveau-Brunswick (janvier 2005). *Nouer des liens : Investir dans les communautés du Nouveau-Brunswick*. Rapport du forum tenu les 20 et 21 octobre 2004. Ébauche préparée par Cathy Wright à l'intention de Concertation sur les politiques au Nouveau-Brunswick. Disponible en ligne à : <http://www.policylink.nb.ca/French/announcf/links04/reportf.pdf>

Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick (octobre 2004). *Réponse au rapport d'étape Options sur la réforme électorale*. Commentaires à l'intention de la Commission sur la démocratie législative du Nouveau-Brunswick. Disponible en ligne à : <http://www.acswccf.nb.ca/french/acsw3.asp>

Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick (juillet 2004). *Les femmes et la réforme électorale au Nouveau-Brunswick*. Mémoire présenté par le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick à la Commission sur la démocratie législative du Nouveau-Brunswick. Disponible en ligne à http://www.acswccf.nb.ca/french/documents/Commission_on_LegDemocracyFR_final.pdf

L'Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif (2003). *Le secteur sans but lucratif et bénévole dans les provinces atlantiques : faits saillants régionaux de l'enquête nationale auprès des organismes sans but lucratif et bénévoles*. Toronto, Ontario : Imagine Canada. Disponible en ligne à : http://www.imaginecanada.ca/FilesFr/NSNVO/2_Canada_atlantique_rapport.pdf

L'Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif (2000). *Who are Canada's Volunteers?* Toronto, Ontario : Imagine Canada. Disponible en ligne à : <http://www.nonprofitscan.ca/page.asp?enob&fr=1>

Hall, M.H., M.L. de Wit, D. Lasby, D. McIver, T. Evers, C. Johnson et al. (2005). *Force vitale de la collectivité : faits saillants de l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et bénévoles*. (Catalogue n° 61-533-XPE, révisé). Ottawa, Ontario : Statistique Canada. Disponible en ligne à : <http://www.nonprofitscan.ca/page.asp?enob&fr=1>

Hall, Michael, L. McKeown et K. Roberts (2006). *Canadiens dévoués, Canadiens engagés : points saillants de l'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation*. (Catalogue n° 71-542-XIE.) Toronto, Ontario : Statistique Canada. <http://www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=71-542-X>

Hall, Michael, Alison Andrukow, Cathy Barr, Kathy Brock, Margaret de Witt, Don Embuldeniya, et al. (2003). *La capacité de servir : Étude qualitative sur les problèmes auxquels sont confrontés les organismes bénévoles et sans but lucratif au Canada*. Toronto, Ontario : Centre canadien de philanthropie. Disponible en ligne à : http://www.nonprofitscan.ca/filesfr/enonb/capacity_to_serve_fr.pdf

Nouveau-Brunswick (31 mars 2005). *Rapport final et recommandations*. Commission sur la démocratie législative. Disponible en ligne à : <http://www.gnb.ca/0100/index-f.asp>

Rowe, Penelope M. (2006). *Le secteur sans but lucratif et bénévole dans les provinces atlantiques : faits saillants régionaux de l'enquête nationale auprès des organismes sans but lucratif et bénévoles*. Toronto, Ontario : Imagine Canada. Disponible en ligne à : <http://www.nonprofitscan.ca/page.asp?enob&fr=1>

Scott, Katherine (2003), *Le financement, ça compte : l'impact du nouveau régime de financement au Canada sur les organismes bénévoles et communautaires à but non lucratif*. Ottawa, Ontario : Conseil canadien de développement social. Disponible en ligne à : <http://www.ccsd.ca/francais/pubs/2003/fm/introduction.pdf>

Strategic Counsel (2005). *Survол national des conclusions d'une enquête nationale portant sur la qualité de vie dans les collectivités*. Ottawa, Ontario : Un rapport soumis à Infrastructure Canada (le Secrétariat chargé des villes). Disponible en ligne à : http://www.infrastructure.gc.ca/communities-collectivites/pub_opinion/index_f.shtml

Sites Web

L'initiative du secteur bénévole et communautaire (2000-2005) était une initiative conjointe entre le gouvernement du Canada et le secteur. Elle s'appuyait sur la reconnaissance du secteur bénévole comme étant l'un des trois piliers de la société canadienne, égal en importance aux secteurs public et privé. Même si l'ISBC a pris fin, le site continue d'être une bonne source d'information sur le secteur bénévole. www.vsi-isbc.ca/eng/index.cfm

Le Bureau du secteur bénévole (BSB) a été officiellement créé et placé sous l'autorité du Centre de développement de la santé humaine (CDSH) de Santé Canada en avril 2002, ce qui montrait l'engagement du Ministère envers le secteur bénévole de la santé et l'ISBC et ses activités connexes. Deux années plus tard, en septembre 2004, le Centre, comprenant le Bureau du secteur bénévole, a été intégré à l'Agence de santé publique du Canada (ASPC), nouvellement créée. Depuis son nouvel emplacement, le Bureau sert de centre d'expertise, de leadership et de coordination à l'ASPC et à SC pour les questions touchant aux politiques et aux programmes du secteur bénévole et communautaire et du secteur de la santé. http://www.phac-aspc.gc.ca/vs-sb/index_f.html